



CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 11 JUILLET 2008

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMPTE RENDU

L'an deux mille huit, le vendredi **onze juillet** à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

ETAIENT PRESENTS : M HUBERT TARDIF - M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHÉ – MM. JEAN-DOMINIQUE GILLIS – M. MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY – M. ALPHONSE PAGNON – MME ANNIE PARAGE – MME JULITA SALBERT - M. MICHEL VRAY – MME MARTINE LEONHARDT – M. ERIC FROMANT — M. ALAIN PINTE –M. YVES TRÉZIÈRES – MME AGNES TELLIER — MME ARMELLE CHAPALAIN – M. ALAIN DEBRETAGNE – MME ALEXANDRA GILLARDIN – MME MARYVONNE MAZERI – M. JEAN-MARIE MIRALLES -MME YVETTE LE GALLO — MME DANIELE THIBAUT – M. JOHANN SOUFI – MME MICHELE RENOU – M. KAMEL GHEMMOUR

ABSENTS REPRESENTES : MME CLAUDINE MORVAN POUVOIR A M. MICHEL PASSANT
MME DANIELE DEBOUT POUVOIR A M. HUBERT TARDIF
MME ANNICK PETILLON – POUVOIR A MME ELODIE THABOUREY
M. THIERRY MALHERBE POUVOIR A MME DANIELLE PORTHÉ
M. FRANÇOIS DELAIS POUVOIR A MME JULITA SALBERT
M. FRANÇOIS CRIGNON POUVOIR A MME ANNIE PARAGE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOHANN SOUFI

Monsieur le Maire ouvre la séance et rend hommage à Madame Françoise BONN, Conseillère municipale depuis le 11 février 1984, Françoise Bonn a accompli 4 mandatures, dont deux en tant qu'adjointe au Maire ses obsèques ont eu lieu le mardi 1^{er} juillet.
Une minute de silence est observée, afin d'honorer sa mémoire.

Le procès verbal de la séance du 06 juin 2008 est adopté sans observations.

↳ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

A la demande de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance et accepte l'ajout :

- du Point : **Agenda 21 – il sera demandé au conseil de s'exprimer sur cet engagement**
- du point n°27 : **acquisition amiable par la ville d'une portion de la parcelle AW n°16**
- du point n°28 : **Signature d'une convention de groupement de commandes pour la passation des nouveaux marchés d'assurances**

↳ INFORMATIONS DU MAIRE

BOMBE

Une bombe datant de la guerre 1939-1945 a été découverte vendredi dernier sur un chantier dans le quartier de Stors. Les opérations de déminage de cette bombe de 500 kg se sont déroulées le jeudi 10 juillet.

Il a été nécessaire de procéder à l'évacuation sur un périmètre de 800 m². 40 familles ont été évacuées ainsi que la clinique « les points cardinaux » la ville avait mis à la disposition de ces habitants, les moyens d'accueil et de restauration.

Modification de date du Conseil Municipal de Septembre : il aura lieu le vendredi 19 septembre en raison de l'Anniversaire du jumelage avec la ville de Marbach le week-end du 27 septembre.

Festivités

13 juillet : à 23 h 15 feu d'artifice aux étangs de la Garenne suivi du bal au kiosque du lycée

14 juillet : Bal quartier de Nogent

Début août – Ouverture de la Piscine

Samedi 6 septembre : Forum des associations - Centre Sportif Amélie Mauresmo

Samedi 13 : Inauguration du pavillon Chinois

Exposition annuelle de photographies du club J.H. Lartigue – du 13 au 15 à l'espace Magallon

- Inauguration Vendredi 12

Samedi 13 et dimanche 14 : Exposition – vente d'affiches anciennes – salons de la mairie

Dimanche 14 septembre : Jardins du Castelrose – marché de l'Art

Le Conseil Municipal,

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité,

L'engagement de la Ville à entamer et mener une politique formelle d'Agenda 21 local.

↳ Prend acte des décisions du Maire n° 49-2008 à 66-2008 :

Décision n° 49-2008

- **Attribution** du marché public de fournitures et services relatif à l'entretien et la maintenance des horodateurs de la ville à la société PARKEON, 1 boulevard Victor à PARIS 15° pour un montant annuel de 3 962 €HT (soit 4 738,55 €TTC) pour les prestations forfaitaires (vérification, mesures, réglage) et un montant maximal annuel de 2 000 €HT (soit 2 392 €TTC) pour des prestations complémentaires ponctuelles sous forme de bons de commande.

Décision n°50-2008

- **signature** de l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société Généric de Travaux Hydrauliques, pour l'entretien et la maintenance des fontaines de la ville, pour un coût complémentaire pour l'année 2008 de 969 €HT, (soit 1 158,92 €TTC) et un coût complémentaire pour l'année 2009 de 2 423 HT, soit 2 897,91 €TTC°. Ces coûts complémentaires correspondent au souhait de la ville de voir étendre la période de mise en service des fontaines.

Décision n°51-2008

- **attribution** du marché concernant la mission d'audit et d'assistance pour la passation des prochains marchés d'assurances de la ville et **signature** de la convention, avec la société AUDIT- ASSURANCES sise 37, rue du Moulin des Bruyères – 92400 COURBEVOIE, pour un montant forfaitaire annuel de 1.995,00 € HT soit 2.386,02 €TTC.

Décision n°52-2008

- **Attribution** du Marché public de services relatif aux prestations de sécurité-sureté sur le site de la Plage de l'Isle Adam, lors de la saison estivale 2008, à la société AVICA SECURITE – domaine de Tarday – BP 40101 – 84143 MONTFAVET, pour un montant horaire de 17 €HT, soit 20.33 €TTC

Décision n°53-2008

- **signature** avec le groupe DIAC Location d'un contrat de location longue durée pour un véhicule RENAULT CLIO 3 affecté à la Direction Générale des Services pour 50.000 km sur une période de 48 mois, pour un montant mensuel de 234.78 €TTC.

Décision n° 54-2008

- **signature** avec le groupe DIAC Location d'un contrat de location longue durée pour un véhicule RENAULT CLIO 3 affecté la régie technique – service bâtiment pour 50.000 kms sur une période de 48 mois, pour un montant mensuel de 234.78 €TTC.

Décision n° 55-2008

- **signature** avec le groupe CREDIPAR d'un contrat de location longue durée pour un véhicule CITROEN C3 HDI affecté à la régie technique – service Espaces Verts pour 50.000 kms sur une période de 48 mois, pour un montant mensuel de 234.35 €TTC.

Décision n° 56-2008

- **signature** avec le groupe CREDIPAR d'un contrat de location longue durée pour un véhicule CITROEN BERLINGOT First 600 HDI affecté à la régie technique – service voirie pour 40.000 kms sur une période de 48 mois, pour un montant mensuel de 276.22 €TTC.

Décision n° 57-2008

- **signature** avec le groupe CREDIPAR d'un contrat de location longue durée pour un véhicule Peugeot Partner Teepee 1.6 HDI affecté au service crèche pour 30.000 kms sur une période de 48 mois, pour un montant mensuel de 285.40 €TTC.

Décision n° 58-2008

- **sortie** de l'état d'actif du véhicule utilitaire Renault Fourgon Express type F40205 immatriculé 9665 YP 95 vendu à la société MULTIMETAL pour cause de non-conformité à la circulation.

Décision n° 59-2008

- **approuve** l'avenant fixant le coût prévisionnel de l'opération de restauration extérieure de l'Hôtel de Ville à hauteur de 708.497 €HT, et ainsi le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 34 716.35 €HT, soit 41 250.76 €TTC et signe l'avenant n° 1 au marché de services portant sur la mission de maîtrise d'œuvre.

Décision n° 60-2008

- **Mandate** Maître PELET-ROY, Avocat au Barreau du Val d'Oise, 3 rue de la Capitainerie – 95290 l'ISLE ADAM, pour représenter la ville dans l'affaire MAIRIE DE L'ISLE ADAM C/ THEVENOT.

Décision n° 61-2008

- **Signature** des avenants de prolongation des délais d'exécution des travaux de restauration et de mise en sécurité du Pavillon Chinois (lots 2, 4, 5 et 8) et des avenants validant des travaux non prévus dans le marché initial (lot 4)

Décision n°62-2008

- **Signature** du contrat « Prestations Optimis 2 » à intervenir avec la Poste pour la fourniture des fichiers en sortie contenant les nouvelles adresses en vue de la mise à jour des listes électorales moyennant un coût de 1 000 €HT, soit 1196 €TTC

Décision n°63-2008

- **confie** le spectacle « Paillasse l'Epouvantail » du mardi 3 juin 2008 à l'école maternelle Dambry, à la compagnie 3 chardons, 124 avenue d'Italie – 75013 PARIS pour un montant de 500 €TTC

Décision n°64-2008

- **signature** avec l'entreprise « Association Isée » 5 avenue de la convention – 94110 ARCUEIL du contrat de cession d'exploitation d'un spectacle « Contes d'Iwée - fadaïses » prévu à la bibliothèque en novembre 2008, pour un montant de 525 €TTC.

Décision n° 65-2008

- **attribue** le marché concernant l'organisation du spectacle pyrotechnique et du bal à l'occasion de la fête nationale 2008, à la société FETES ET FEUX PRESTATIONS – 66, rue Henri Martin 92170 VANVES - pour un montant de 37.625,42 €HT, soit 45.000,00 €TTC

Décision n° 66-2008

- Au titre de la consolidation, il est mis en place un emprunt global « BONIFIX Euro 2» se substituant à la totalité des capitaux restant dus de 2 contrats de prêts, EURILIX n° AR100888 et PENTIFIX n° AR101017, pour un montant total de 2 586 721,56 €

Au titre des nouveaux besoins :

- Un emprunt pour financer les investissements 2008 appelé BONIFIX Libor USD de 700 000 €

- Un emprunt pour financer les investissements 2008 appelé Crédit d'Investissement Consolidable avec taux fixe classique garanti à 5,20 % de 786 000 €

- **confie** à la Caisse d'Epargne Ile de France Nord le réaménagement de la dette, ainsi que les nouveaux contrats de prêts,

- **signe** les contrats et les documents bancaires entre la Caisse d'Epargne et la ville.

✚ **ACCEPTE**, à l'unanimité,

le versement d'une indemnité de sinistre pour un montant de 21 808.98 €

✚ **ACCEPTE**, à l'unanimité,

Le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Athlétique Club de l'Isle Adam, pour l'organisation des « 10 kilomètres de l'Isle Adam »

✚ **AUTORISE**, à l'unanimité,

Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général nécessaire à la mise en œuvre du projet de création d'un multi-accueil à Jean De la Fontaine, et ce dans la limite du taux maximum autorisé.

✚ **AUTORISE** à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, au taux maximum autorisé, auprès du Conseil Général, de la Fédération Française de Football, et du Centre National pour le Développement du sport, dans le cadre du projet de réalisation d'un mini terrain de football près de l'école Balzac.

✚ **AUTORISE** à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les subventions, au taux maximum autorisé, auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, dans le cadre de la création d'une voie verte, allée Le Notre et l'aménagement de la traversée piétonne avenue de l'Abbé Breuil.

✚ **DECIDE** à l'unanimité

De recourir à la procédure de transfert d'office et sans indemnité pour le classement dans le domaine public communal des chaussées, des placettes et des installations d'éclairage public du Parc de Cassan

De procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative à cette procédure

De confier à Maître ANNEBICQUE, Notaire à l'Isle Adam, la préparation des actes correspondants

D'autoriser Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire de signer tous documents nécessaires à ce dossier,

↳ **ARRETE**, à l'unanimité

Le principe de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur un terrain ayant fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU approuvé par le conseil municipal en date du 16 février 2006,

↳ **DECIDE** à l'unanimité

D'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil, qui permet le transfert de la propriété des biens vacants et sans maître aux communes sur lesquels ils se situent,

Accepte de s'approprier ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cet effet,

Charge Maître ANNEBICQUE de la rédaction de tous les actes nécessaires à cette opération

↳ **APPROUVE** à l'unanimité

Le découpage et la vente des différents lots à détacher des parcelles AA 35, 38 et 40 et des parcelles AB 339, 344 et 311, portions de terrain situées entre les berges des étangs de la Garenne et plusieurs propriétés de la rue du Héron Cendré,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente et aux questions de cession des propriétés de la commune,

Confie à Maître Vincent ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir

↳ **PREND ACTE**

Du rapport sur l'eau de l'exercice 2006

↳ **PREND ACTE**

Du rapport d'activités du Syndicat TRI-OR pour l'exercice 2007

↳ **PREND ACTE**

Du rapport activités de la SEMIA pour l'exercice 2007

↳ **PREND ACTE**

Du rapport d'activités de la société Lombard et Guérin, titulaire du contrat de concession pour l'exploitation et la gestion du marché de la ville pour l'exercice 2007.

↳ **ACCEPTTE** par 29 voix pour et 4 voix contre,

De revoir le mode de calcul permettant de définir le tarif des prestations scolaires ou péri scolaires,

↳ **ACCEPTTE**, par 29 voix et 4 abstentions

La révision des tarifs scolaires et péri scolaires

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité

Le choix de la commission d'appel d'offres du groupement en ce qui concerne le lot n° 1 du marché de restauration scolaire en liaison froide et AUTORISE Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles correspondant à ce lot, avec l'entreprise SOGERES SA

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité

Le choix de la commission d'appel d'offres dans le cadre du marché public de travaux concernant la restauration extérieure de l'Hôtel de la ville et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché selon les modalités suivantes :

- lot 1 (Echafaudage) à la société ANTOINE ECHAFAUDAGES pour un montant de 70.484,24€HT (soit 84299,15€TTC)
- lot 2 (Ravalement) à la société LEON NOEL pour un montant de 141.251,81€HT (soit 168.937,16€TTC)
- lot 3 (Couverture) à la société Union Technique du Bâtiment pour un montant de 221.948,90€HT (soit 265.450,88€TTC), ce qui inclut les options concernant la réfection du terrasson, la réalisation d'épis et écoinçons en zinc, ainsi que la réalisation d'un faîtage en zinc.
- lot 5 (Peinture) à la société COULON pour un montant de 9.256,29€HT (soit 11.070,52€TTC)
- lot 6 (Electricité-éclairage) à la société DENYS pour un montant de 70.882,92€HT (soit 84.775,97€TTC) ce qui englobe l'option concernant la fourniture et la pose de projecteurs iodures métalliques

↳ **APPROUVE**, par 29 voix et 4 abstentions,

Le choix de la commission d'appel d'offres dans le cadre du marché de travaux concernant la réhabilitation du second pavillon J.H. Lartigue et l'attribution des 9 lots ainsi qu'il suit :

- Lot 1 (Démolition-maçonnerie-carrelage) : société « **DA SILVA L.E.** » sise 1 place Maurice Berteaux 78400 CHATOU pour un montant de 103.496,63 €HT (soit 123.782,33 €TTC)
- Lot 2 (Cloisons – Doublages) : société « **J.S.Aménagements** » sise 49, Quai de L'Oise pour un montant de 11.420,34 €HT (soit 13.658,73 €TTC)
- Lot 3 (Charpente – Couverture) : société « **DA SILVA L.E.** » sise 1 place Maurice Berteaux 78400 CHATOU pour un montant de 28.407,76 €HT (soit 33.975,68 €TTC)
- Lot 4 (Menuiserie bois extérieure - intérieure) : société « **DA SILVA L.E.** » sise 1 place Maurice Berteaux 78400 CHATOU pour un montant de 42.469,88 €HT (soit 50.793,98 €TTC)
- Lot 5 (Métallerie) : société « **DA SILVA L.E.** » sise 1 place Maurice Berteaux 78400 CHATOU pour un montant de 9.841,76 €HT (soit 11.770,74 €TTC)
- Lot 6 (Plomberie – Sanitaire – V.M.C.) : société « **DA SILVA L.E.** » sise 1 place Maurice Berteaux 78400 CHATOU pour un montant de 7.559,45 €HT (soit 9.041,10 €TTC)
- Lot 7 (Electricité – Chauffage) : société « **DENYS P. & F.** » sise 19, rue de Courcelles 95590 PRESLES pour un montant de 28.546,00 €HT (soit 34.141,02 €TTC)
- Lot 8 (Peinture – Sols minces) : société « **MONTI Claude & Fils** » sise ZAE 82-84 Chemin Chapelle St Antoine 95300 ENNERY pour un montant de 7.851,50 €HT (soit 9.390,39 €TTC) auquel s'ajoute l'option n°1 : peinture par un badigeon à la chaux, retenue par la Commission d'appel d'Offres pour un montant de 2.625,00 €HT (soit 3.139,50 €TTC), soit un montant global (solution de base plus option n°1) égal à 10.476,50 €HT (soit 12.529,89 €TTC),
- Lot 9 (Voirie – Réseaux divers) : société « **DA SILVA L.E.** » sise 1 place Maurice Berteaux 78400 CHATOU pour un montant de 29.653,83 €HT (soit 35.465,98 €TTC)
- Approuve les pièces constitutives du marché,
- Autorise Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire, à signer les pièces contractuelles relatives ce marché,
- dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2008

↳ **APPROUVE**, par 29 voix pour et 4 voix contre

Le choix de la commission d'appel d'offres dans le cadre du marché public de travaux concernant la création d'un jardin public rue Mellet autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché selon les modalités suivantes :

- lot n°1 avec la société SAEC pour un montant de 37.130,70€HT (soit 44.408,32€TTC)
- lot n°2 avec la société DESIGN PARCS DESMIDT pour un montant de 24.935,95€HT (soit 29.823,40€TTC)
- lot n°3 avec la société ETDE pour un montant de 20.721,10€HT (soit 24.782,44€TTC)
- lot n°4 avec la société COPROM pour un montant de 101.146,00€HT (soit 120.970,61€TTC)
- lot n°5 avec la société EGM pour un montant de 15.593,91€HT (soit 18.650,32€TTC)

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité

Le choix de la commission d'appel d'offres dans le cadre de l'attribution du bail d'entretien et de réfection de voirie en faveur de la société D.T.P.2I pour un marché à bons de commande avec un seuil minimum à hauteur de 300 000 €HT et un seuil maximum à hauteur de 1.200.000 €HT, sur la durée totale du marché.

Approuve les pièces constitutives du marché

Autorise Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire, à signer les pièces contractuelles relatives à ce marché

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2008

↳ **AUTORISE**, par 29 voix pour et 4 abstentions

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Général du Val d'Oise pour les participations aux charges de fonctionnement au titre des polices municipales.

↳ **ACCEPTE**, à l'unanimité

La modification d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à 50 % en un emploi à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2008.

↳ **ACCEPTE**, à l'unanimité

La réactualisation du tableau des emplois de la ville, fonction des modifications des emplois à temps complet ou à temps non complet pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services.

↳ **ACCEPTE**, à l'unanimité

Le règlement intérieur de la bibliothèque

↳ **ACCEPTE**, par 29 voix pour et 4 abstentions,

La création suivant les termes du règlement d'un conseil des sages.

↳ **ACCEPTE**, à l'unanimité

La composition de la commission de révision des listes électorales et nomme en qualité d'élus représentants le Maire : Mesdames et Messieurs PASSANT – PAGNON – PARAGE – LEONHARDT – PINTE – DEBRETAGNE – MAZERI – TRÉZIÈRES et RENOÜ.

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité

L'acquisition par la ville d'une portion de la parcelle AW16 propriété de la poste, pour un montant de 45 000 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tout acte relatif à cette transaction et Charge Maître ANNEBICQUE de l'accomplissement des formalités en vue de la passation et de l'enregistrement de l'acte d'acquisition.

↳ **ACCEPTE**, à l'unanimité

La constitution du groupement de commandes entre la ville et le CCAS en vue du lancement des procédures d'appel d'offres ouvert concernant les prestations de services liées aux assurances, Accepte que le rôle de coordonnateur du groupement soit confié à la ville,

Propose de constituer la commission d'appel d'offres représentant le groupement et nomme Monsieur Hubert TARDIF, délégué titulaire et Madame Chantal VILLALARD, déléguée suppléante,
Autorise Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Député-Maire

Axel PONIATOWSKI